



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture,
Secrétariat général**

Le préfet de la Haute-Savoie

Vendredi 14 juin 2024

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2024-0976
modifiant l'arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2023-0845 du 29 août 2023 fixant la liste
des bureaux de vote pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024
(second modificatif)

VU le code électoral, notamment son article R. 40 ;

VU le décret du 22 juillet 2022 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté N° PREF-DCI-BCAR-2023-0845 du 29 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;

VU l'arrêté N° PREF-DCI-BCAR-2024-1065 du 18 octobre 2023 modifiant l'arrêté précité ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des bureaux de vote, pour les élections législatives qui se dérouleront les 30 juin et 7 juillet 2024 est modifiée selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, madame et messieurs les sous-préfets de Saint-Julien-en-Genevois, Bonneville et Thonon-les-Bains, mesdames et messieurs les maires du département de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet
le secrétaire général

David Anthony DELAVOËT

